

# Syndicat National des Personnels de l'Administration de la Mer



La question du nettoyage des locaux d'Arcachon fait débat et suscite le mécontentement des agents. La qualité du service rendu est dégradée depuis plusieurs mois pour des raisons qu'il ne m'appartient pas d'identifier mais qui s'imposent à l'évidence.

En première hypothèse, un manque d'investissement du personnel en charge de l'entretien est à exclure, chacun peut constater au quotidien l'implication et le soin apporté au travail réalisé.

Le temps imparti pour un nettoyage dans les règles de l'art n'est pas suffisant, faisant porter sur le personnel d'entretien une charge démesurée qu'il ne peut accomplir. L'inadéquation entre la mission et le temps nécessaire pour la réaliser est facteur de stress, de tension, d'insatisfaction et relève d'une forme de harcèlement au travail.

Les services de l'État, donneurs d'ordre à la société privée qui effectue la prestation, ne peuvent pas rester étrangers à ce cas d'exploitation qui s'exerce dans ses locaux. Les organisations syndicales, représentant les personnels, ont l'obligation d'exprimer leur devoir d'alerte sur cette situation.

Le contrat passé avec la société arrive à échéance à la fin de ce mois. La CGT demande à la direction d'inclure dans le marché à venir une clause de garantie de la qualité du travail pour l'agent en charge de la mission. La CGT déplore la dégradation actuelle et rappelle à la direction que ses fonctionnaires ont droit à exercer leur activité dans des locaux propres et sains.

Démonstration a été faite des erreurs des contrats précédents qui, en fixant des fréquences sur des prestations à remplir, laissent place à toutes sortes d'interprétations par l'employeur qui l'autorise à exercer, plus que de raison, son pouvoir sur son agent.

La CGT demande qu'une évaluation quantitative soit effectuée sur le nombre d'heures nécessaires pour l'entretien des locaux. La CGT demande que l'obligation de moyen soit incluse dans le contrat afin qu'elle garantisse à l'agent en charge du nettoyage des conditions d'exercice décentes. La CGT n'acceptera pas qu'entre une question financière d'une part et la propreté ainsi que le confort de travail de l'agent d'entretien d'autre part, l'aspect budgétaire l'emporte sur les questions d'hygiène et de sécurité.

Bien cordialement,

Nicolas MAYER  
secrétaire départemental

**Sujet :** Nettoyage bâtiment d'Arcachon

**Date :** Wed, 19 May 2010

**Pour :** COURGEON Laurent (Chef du Service) - DRAM Aquitaine/SAM Arcachon/SCM ,  
MEVELEC Eric (Directeur adjoint) - DDEA 33/Direction